

# Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 17 septembre 2024

**Objet : Convention de partenariat entre le CCAS et théâtre 71 pour la saison 2024-25**

Nombre de membres composant le conseil : 17		N° 2024_54
En exercice:	17	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	11	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	0	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	6	

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept septembre à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

### **Etaient présents :**

Mme Fatiha ALAUDAT - M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI -  
Mme Annick BELLESSERT - Mme Jocelyne BOYAVAL - M. Roland NAGEOTTE -  
M. Gilbert NEXON - Mme Carole SOURIGUES - Mme Monique ZANATTA -  
M. Martin VERNANT

### **Etaient excusés :**

M. Michel AOUAD - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Eva DIAW - Mme Sylvie LEBRET  
- Mme Julie MURET - Mme Charlotte RAULT

Secrétaire de séance : M. VERNANT en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 17 septembre 2024**

**Registre des délibérations**  
**Délibération n° 2024\_54**

Service : Séniors / Domaine : 8.2.2

**Objet : Convention de partenariat entre le CCAS et théâtre 71 pour la saison 2024-25**

**Le Conseil d'Administration du CCAS de Malakoff,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant que, dans un souci de lutte contre l'isolement, il est dans l'intérêt des personnes âgées de la ville, de faciliter leur accès à des activités culturelles.

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1** : APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre le CCAS et le Théâtre 71 pour la saison 2024-25,

**Article 2** : AUTORISE la présidente du CCAS à signer cette convention, ainsi que les documents afférents.

**Vote** : la délibération est adoptée par 0 voix pour,  
11 contre,

**Mme Fatiha ALAUDAT - M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI - Mme Annick BELLESSORT - Mme Jocelyne BOYAVAL - M. Roland NAGEOTTE - M. Gilbert NEXON - Mme Carole SOURIGUES - Mme Monique ZANATTA - M. Martin VERNANT**  
0 abstention(s)

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Jacqueline BELHOMME  
Présidente du CCAS

\*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.